

Du vingt trois février au mil huit cent soixante-dix, à cinq heures
ACTE DE MARIAGE de Gaspard Michel Guin

âge de vingt quatre ans, né à Coulons département de la Gironde
le vingt deux du mois de Septembre mil huit cent soixante dix
profession de Cultivateur domicilié à La Gardie
département de la Gironde fils majeur de
Mlle Simon Guin profession de Cultivateur et de
domicilié à La Gardie département de la Gironde

avec Marie Honoré Paul, son épouse, sans profession domiciliée au dit La Gardie (vare) le père et la mère des parents et consentants
Etd Marie Magdelaine Steure

âge de vingt six ans, née à La Gardie département de la Gironde
le vingt deux du mois de Avril mil huit cent soixante dix
profession d'ouvrière domiciliée à La Gardie département de la Gironde
Mlle Magdeleine Steure de feu Charles Steure
profession de Mason vivant domicilié à La Gardie département de la Gironde
et de Marie Honoré Paul
sans profession, domiciliée au dit La Gardie (vare) le père et la mère des parents et consentants
et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1. Les publications de mariage faites par nous sans opposition, les dimanches Cinq et six janvier et six février Mil huit cent soixante dix, domiciliés affichées pendant le délai voulu par la loi.

- 2. Sur l'absence du père, du dit futur époux ;
- 3. Sur l'acte de naissance de la future épouse ;
- 4. Sur enfin l'acte de décès de père de la future épouse ;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, autorisés à signer, ont déclaré qu'il n'y a eu ni contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante-dix, par devant Me notaire à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Magdelaine Steure et l'autre Gaspard Michel Guin.

Le tout en présence de Vaugier Charles, âgé de quarante quatre ans, domicilié à La Gardie département de la Gironde, profession de Bourgeois, sans parent allié des futurs époux ;

De Guin Michel, âgé de soixante dix ans, domicilié à La Gardie département de la Gironde, profession de Cultivateur, son parent ni allié des futurs époux ;

De André, dit André, âgé de trente cinq ans, domicilié à La Gardie département de la Gironde, profession de Cultivateur, ni parent ni allié des futurs époux ;

Et de Guin Marie, âgée de vingt trois ans, domiciliée à La Gardie département de la Gironde, profession de Cultivateur, ni parent ni allié des futurs époux ;

Après quoi, moi sous le sceau de mon office, j'ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, par les quatre témoins seulement, les autres parties ayant déclaré ne le savoir de ce faire, qu'en son requis.

Guin Michel Guin Marie Magdelaine Steure

Charles Vaugier

L. Requiez